

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2021

---

PROTÉGER LES JEUNES MINEURS DES CRIMES SEXUELS ET DE L'INCESTE - (N° 4029)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL29

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« le majeur »

les mots :

« l'auteur ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli et de cohérence.